

**De:** GILBERT-MAHE Helene <helene.gilbert-mahe@vendee.fr>  
**Envoyé:** vendredi 27 septembre 2019 15:24  
**À:** direction@paysyonetvie.fr  
**Objet:** Révision du SCoT  
**Pièces jointes:** DOC270919-27092019151042.pdf

27/09/19

Monsieur le Président,  
vous nous avez consulté dans le cadre de la Révision n°1 du PLU.  
Voici les éléments que les services du Département ont à vous communiquer :

① **Les Espaces Naturels Sensibles :**

Bien veiller à reporter l'ensemble des zones de préemptions des espaces naturels sensibles et les reporter sous forme de périmètres à intégrer aux trames vertes et bleues (zonages naturels ou agricoles uniquement). Les périmètres sont téléchargeables sur [geo.vendee.fr](http://geo.vendee.fr).

② **Les pistes cyclables et les sentiers :**

Ci-joint les plans des pistes cyclables et du réseau de sentiers pédestres (cartes annexes 1 et 2). Bien prendre en compte le projet à court terme, de l'itinéraire d'intérêt départemental, en cours d'étude (La Roche sur Yon – Les Achards – Les Sables/Brétignolles), et à plus long terme, ceux du moulin Papon, à Mazurelle et de Mazurelle, à la Vallée de l'Yon.

③ **La Voirie :**

Les éléments seront transmis par mail, par la Direction des Routes.

④ **L'Eau - Assainissement :**

Des réserves foncières peuvent-être nécessaires en fonction des besoins futurs d'extension des stations d'épuration existantes et des choix techniques qui seront effectués lors des études préalables.

⑤ **Le patrimoine - archéologie:**

Au titre de l'archéologie, le seul projet d'intérêt départemental connu concerne le contournement sud de la Roche-sur-Yon, pour lequel l'Etat a fait valoir son intention de prescrire, dans un premier temps, un diagnostic d'archéologie préventive, en préalable à sa réalisation.

En revanche, il peut être néanmoins rappelé de porter attention aux articles R 523-4 et R 523-9 du Code du Patrimoine qui précisent que, outre les aménagements et démolitions réalisés sur des emprises au sol supérieures au seuil défini par arrêté de zonage, le préfet de région doit être saisi de tous les dossiers dont la surface est supérieure à 3 hectares.

⑥ **L'Habitat**

Le projet de SCoT doit être compatible avec les PLH en vigueur sur le territoire concerné.

⑦ **La Famille**

L'association « Rives de l'Yon Santé » a travaillé avec la municipalité sur le projet de la construction de la maison médicale pluriprofessionnelle et la mise en place de l'outil informatique commun et partagé entre tous les adhérents professionnels de l'association. La première pierre de la construction de la Maison de santé devrait être

posée au mois d'octobre 2019. Le conseil municipal a accepté la proposition du cabinet d'architecture Fonteneau qui prépare l'avant-projet-définitif (APD) pour un dépôt courant été 2019.

La Roche-sur-Yon : Création en cours de la maison médicale « Napoléon Vendée », en centre-ville, rue de Gaulle. Le nouvel immeuble abritera en rez-de-chaussée les futurs locaux de la pharmacie (300 m<sup>2</sup>) et, sur 3 autres niveaux, 800 m<sup>2</sup> de plateaux proposés à des praticiens médicaux ou paramédicaux. Les locaux sont proposés à l'achat.

La première pierre de la future maison médicale a été posée le 13 novembre 2018. La livraison est prévue d'ici la fin de l'été 2019.

Ce projet privé est porté par les pharmaciens Catherine et Philippe BIRON avec le concours d'Oryon et de la société d'économie mixte (Sem).

Projet de création de 2 micro-crèches, qui seront situées 95 impasse Jean Mouillade. Prévision d'ouverture : fin 2019

Capacité d'accueil : 10 places pour chaque micro-crèche

Surface totale : 215 m<sup>2</sup>

Porteur du projet : SAS Kids&Cie

Projet de création d'une 2<sup>ème</sup> micro-crèche, qui sera située rue Auguste Murail. Prévision d'ouverture : 1<sup>er</sup> semestre 2020

Capacité d'accueil : 10 places

La nouvelle maison médicale du Bourg-sous-La-Roche est en cours de construction (Oryon, maître d'œuvre) et devrait être livrée en 2020.

St Denis la Chevasse : La commune a annoncé vouloir créer une maison médicale (budget 2019).

Les Lucs sur Boulogne : Ouverture le 2 septembre 2019 de la micro-crèche « La Forêt Enchantée », située dans la zone d'activités de Bourgneuf aux Lucs sur Boulogne.

Capacité d'accueil : 10 places

St Florent des Bois – Rives de l'Yon : Projet de création d'une micro-crèche, « Badaboum », qui sera située dans la zone des Mollaires, à St Florent des Bois.

Prévision d'ouverture : fin 2019

Capacité d'accueil : 10 places

Surface totale : 143 m<sup>2</sup>

Porteurs de projet : Mesdames LAFILIE Julie et RALLET Nadia

Aubigny-Les Clouzeaux : Projet de création d'une micro-crèche, qui sera située zone de la Landette aux Clouzeaux.

Prévision d'ouverture : fin 2019

Capacité d'accueil : 10 places

Surface d'environ 120 m<sup>2</sup> + 413 m<sup>2</sup> de parking et voie d'accès

Porteurs de projet : Madame BLANKSON Mélanie

Restant à votre disposition,  
Cordialement

**Hélène GILBERT-MAHE**

Direction de la Contractualisation et de l'Ingénierie / Secteur Aménagement et Tourisme

Gestionnaire des programmes en Aménagement et Urbanisme

poste : 86 12 / tel : 02 28 85 86 12 / mobile : 06 83 33 85 12

[helene.gilbert-mahe@vendee.fr](mailto:helene.gilbert-mahe@vendee.fr)



190 BOULEVARD BRIAND 85000 LA ROCHE SUR YON

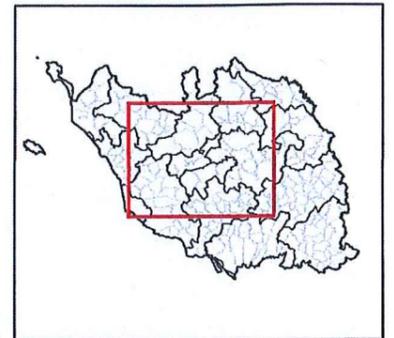
# Réseau cyclable d'intérêt départemental Vendée Vélo



**VENDÉE**  
LE DÉPARTEMENT

◀ Carte de localisation

▼ Carte de situation



▼ Légende

- Non définie
- Site propre
- Véloroute
- Bandes Cyclables
- ⋯ Projet PC



Source: Conseil Départemental de la Vendée, DGI, IGN.

C. & R. : DEAT, cperrin

Date de réalisation : 25/09/2019

